

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Est par le présent donné à tous les contribuables du canton de Westbury par Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière, de ladite municipalité que :
une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau de l'inspecteur en bâtiment, pour le lot 5 548 548, propriété sise au 508, avenue de la Tuilerie :

La demande de dérogation mineure concerne l'implantation d'un bâtiment complémentaire.

Le règlement de zonage, article 6.7, indique que les bâtiments complémentaires doivent être situés dans la cour latérale ou arrière. La demande de dérogation mineure est pour permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours avant de la résidence. Le demandeur déclare que le bâtiment accessoire sera situé à distance de 191.8 m de l'emprise de la rue. La résidence est située à une distance d'environ 208.4 m de l'emprise de la rue. La dérogation vise donc un empiètement de 16,6 m dans la cour avant du terrain.

La demande sera déposée au conseil du 9 juin, lors de la séance extraordinaire.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au bureau municipal à la date précédemment mentionnée. La séance débutera à 18 h.

Donné à Westbury le 25 mai 2022

Nathalie Audet
Directrice générale et greffière-trésorière